

LE PARC DE LA POINTE-DU-BUISSON MAINTENANT ACCESSIBLE EN TOUT TEMPS

Beauharnois, le 27 janvier 2023 – La Ville de Beauharnois, en collaboration avec la Pointe-du-Buisson musée québécois d'archéologie, est fière d'annoncer l'ouverture officielle au public, en tout temps, aux sentiers du parc de la Pointe-du-Buisson.

Auparavant seulement accessible aux clients du musée, le parc, forêt vieille de plusieurs millénaires traversée par un sentier de 3,5 km, est maintenant ouvert à tous pour la promenade et l'observation.

« Il s'agit d'un des espaces verts les plus riches en histoire et espèces naturelles de la Ville. Il était pour nous important de permettre à tous d'en profiter gratuitement. Il est important d'en faire bénéficier le plus de gens possible en ouvrant les portes, dans le respect de la nature et du contexte archéologique des lieux, bien évidemment. », mentionne Alain Dubuc, maire de Beauharnois.

MODALITÉS DE VISITE

Les sentiers du parc permettent à ses visiteurs d'apprécier le couvert forestier unique de l'érablière à caryers, forêt plusieurs fois millénaire qui abrite un écosystème complexe, de plus en plus fragilisé.

Pour profiter pleinement de votre expérience de visite et pour maintenir l'intégrité du site, il faudra respecter certaines consignes. Il est demandé entre autres de **circuler sur les sentiers**. Ceux-ci serpentent dans la forêt et ont déjà fait l'objet de fouilles archéologiques. De plus, ils empêchent la compaction des sols et favorisent une meilleure conservation du couvert forestier environnant. Surtout, ils vous protègent contre le *sumac vénéneux*, la fameuse herbe à puce.

Pour limiter les risques d'incendie, cet espace est sans fumée. Il est donc **interdit de vapoter et de fumer** sur les sentiers, la plaine ou encore près des pavillons.

Les visiteurs doivent laisser intact ce qui se trouve autour donc **de ne pas cueillir** les plantes et les feuilles, ou encore de ramasser des branches, des champignons ou des artefacts. Profitez plutôt de cet environnement exceptionnel pour faire le plein de photos et de souvenirs !

Les sentiers sont propices à l'observation de la faune et de la flore. Les passerelles et les surfaces en paillis sont des mesures d'atténuation qui permettent de réduire l'impact humain sur l'intégrité du

site. Ces structures sont faites **pour circuler à pied**. Les vélos de toutes sortes de même que les engins mécaniques de type (*hover board* ou *one wheel*) ne sont pas permis sur le site.

L'accès à la rive est autorisé, mais **la baignade est interdite**.

Un rappel des règlements et des messages de sensibilisation seront sous peu affichés à l'entrée du site. Pour plus d'information et pour bien planifier votre visite, il est recommandé de visiter le www.pointedubuisson.com.

UN PEU PLUS SUR LE MUSÉE

Reconnu et soutenu par la Ville de Beauharnois, Pointe-du-Buisson se définit aujourd'hui comme une institution muséale et reçoit la reconnaissance de la région. C'est en 2004 que la collection archéologique de Pointe-du-Buisson est rapatriée dans sa réserve. Plusieurs aménagements ont été effectués, dont une toute nouvelle exposition permanente, un laboratoire doublé d'une réserve ainsi qu'une salle découverte pour les tout-petits. Pointe-du-Buisson demeure un important lieu de référence dans le domaine de l'archéologie au Québec. Les tarifs pour les visites et accès aux installations du musée sont disponible sur leur site Internet.

----- 30 -----

Source :
Service des communications et technologies de l'information
Ville de Beauharnois
450 429-3546, poste 228
communications@ville.beauharnois.qc.ca